

REPUBLIQUE DU SENEGAL

-----  
Un Peuple – Un But – Une Foi  
-----

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

-----  
AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**RAPPORT D'EVALUATION INSTITUTIONNELLE  
EXTERNE EN VUE DE L'OBTENTION DE  
L'AGREMENT DEFINITIF DE SUN TECH 3  
EDUCATION**

**L'équipe d'évaluation :**

- Pr. Bhen Sikina TOGUEBAYE, Président
- Dr. Mamadou KOUME, Membre
- M. Abdoulaye CAMARA, Membre

**Signature :**

**Pour l'Equipe, le Président**

**Novembre 2016**

## Table des matières

|                                                                                                   |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction .....</b>                                                                         | <b>3</b>  |
| <b>1. Présentation de Sun Tech3 Education .....</b>                                               | <b>3</b>  |
| <b>2. Avis sur le rapport d’auto-évaluation.....</b>                                              | <b>3</b>  |
| <b>3. Description de la visite sur le terrain.....</b>                                            | <b>4</b>  |
| <b>4. Appréciation de l’établissement au regard des standards de qualité du référentiel .....</b> | <b>4</b>  |
| <b>5. Points forts .....</b>                                                                      | <b>13</b> |
| <b>6. Points faibles .....</b>                                                                    | <b>13</b> |
| <b>7. Appréciations générales sur l’établissement .....</b>                                       | <b>14</b> |
| <b>8. Recommandations à l’Etablissement .....</b>                                                 | <b>15</b> |
| <b>9. Recommandations à l'ANAQ .....</b>                                                          | <b>15</b> |
| <b>10. Proposition d’avis .....</b>                                                               | <b>15</b> |

## **Introduction**

**Sun Tech3 Education** a été autorisé à dispenser ses formations le 17 août 2015 sous l'agrément provisoire n° 218/MESR/DGES/DES du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur. L'école a demandé un agrément définitif conformément aux dispositions du décret n°2011-1030 du 25 juillet 2011 portant statut des établissements privés d'enseignement supérieur. C'est dans ce cadre que l'évaluation a été conduite.

### **1. Présentation de Sun Tech3 Education**

**Sun Tech3 Education** est situé à Dakar, VDN, Sacre coeur3 villa n° 9171. C'est un établissement privé d'Enseignement supérieur. Il occupe un bâtiment de R+2 modifié réparti entre bureaux, salles de cours, studios, espace étudiants, espace visiteurs et réfectoire.

L'Ecole prépare les étudiants aux diplômes de Licence dans les filières suivantes :  
journalisme, Graphisme et Audiovisuel.

Avec l'Autorisation N° 001624/METFP/DFP du 14 mars 2007 du Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, l'école offre les formations ci-après :

- Formations de courtes durées (4 jours à 3 mois) à la carte, sur plus de 200 logiciels ;
- Formation professionnelle d'une durée d'un an sanctionnée par le Diplôme de Technicien (D.T/BT). Niveau requis : BFEM ou équivalent ;
- Formation professionnelle d'une durée de deux ans sanctionnée par le Diplôme de Technicien supérieur (DTS). Niveau requis : BFEM ou équivalent ;
- Formation professionnelle d'une durée de trois ans sanctionnée par le Bachelor of Fine Arts Degrees (BFA). Niveau requis : Baccalauréat ou équivalent ;
- Formation professionnelle d'une durée de quatre ans sanctionnée par le Master of Fine Arts Degrees (MFA). Niveau requis : BFA, Licence ou équivalent

### **2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation**

Le rapport d'auto-évaluation comprend 98 pages y compris les annexes. Il a été préparé suivant le référentiel d'évaluation institutionnelle de l'ANAQ-SUP. Tous les standards ont été renseignés. Le rapport est donc complet et informatif. Tous les éléments de preuve annoncés dans le rapport ont été mis à la disposition des évaluateurs.

### 3. Description de la visite sur le terrain

La visite de terrain a été effectuée le 29 juin 2016 conformément à l'agenda de visite fourni par l'ANAQ-SUP. L'agenda a été validé par les deux parties après installation dans la salle de réunion. Les échanges avec l'équipe des experts ont démarré à 9 heures.

L'évaluation a été menée à travers :

- les entretiens avec l'équipe de Direction, les enseignants, le personnel administratif et technique et les étudiants;
- la visite des locaux;
- l'étude de documents mis à la disposition par la Direction.

La liste des personnes rencontrées lors de la mission de terrain est fournie en annexe du rapport.

Aucune difficulté n'a été rencontrée au cours de la visite.

La synthèse des observations a été présentée à la Direction de l'établissement à la fin de l'évaluation de terrain en deux rubriques : points forts et points. Il a été précisé à la Direction que les points faibles feront l'objet de recommandations.

### 4. Appréciation de l'établissement au regard des standards de qualité du référentiel

**Champ d'évaluation 1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution**

**Standard 1.01 : L'institution s'est dotée d'une mission publique comprenant ses objectifs en matière d'enseignement et de recherche et déterminant sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique.**

*Appréciation globale sur le standard :*

Sun Tech3 Education se définit comme un établissement de formation professionnelle et académique orienté dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (Audiovisuelle, Infographie, Animation 3D, Web master, Multimédia, Technique de son, Communication visuel, Maintenance et réseaux, Journalisme de Radio et de la Télévision, Cameraman). Il s'est fixé comme objectif de développer des formations initiales et continues certifiées et accréditées selon une approche métier et répondant aux besoins des entreprises du secteur.

L'établissement dispose d'un plan stratégique dans lequel il a clairement indiqué sa vision, sa mission, ses valeurs et ses objectifs en matière de formation.

***Conclusion sur le standard : Atteint***

**Standard 1.02. Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels. Le PER est-il impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou la recherche.**

***Appréciation globale sur le standard :***

Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont décrits dans le règlement intérieur et dans le manuel de procédures. L'école dispose d'un Conseil scientifique et pédagogique dans lequel siègent les enseignants. Le personnel enseignant est impliqué dans les processus décisionnels par sa présence dans ce Conseil scientifique et pédagogique mais également dans le conseil de discipline

***Conclusion sur le standard : Atteint***

**Standard 1.03. L'institution dispose des personnels, des structures ainsi que des ressources financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique**

***Appréciation globale sur le standard :***

L'école ne dispose pas d'un organe de contrôle de la gestion de la Direction.

Il n'y a pas, dans l'organigramme et le fonctionnement de l'école, de séparation entre les fonctions administratives et les fonctions pédagogiques.

Tous les enseignants sont des prestataires de service et n'ont pas de contrat

36% d'enseignants intervenant dans les parcours de Licence ont la Licence comme diplôme le plus élevé.

Le personnel administratif n'est pas sous contrat.

Les ressources financières et infrastructurelles dont dispose l'école lui permettent de réaliser ses objectifs. L'école n'est pas endettée.

***Conclusion sur le standard : Non atteint***

**Standard 1.04 : Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.**

*Appréciation globale sur le standard :*

Les sources de financement de l'école constituées essentiellement de frais de scolarité et des mensualités des étudiants lui garantissent son autonomie. Le contrôle financier de l'école est exercé par le cabinet comptable Groupement FA2C et Hamza

**Conclusion sur le standard : Atteint**

**Standard 1.05 : L'institution dispose d'un système d'assurance qualité ?**

*Appréciation globale sur le standard :*

L'école dispose d'une cellule interne d'assurance qualité (CIAQ). L'acte de nomination des membres de la Cellule existe. Mais l'école ne s'est pas dotée d'un Manuel Qualité décrivant les processus qualité mis en œuvre en son sein

**Conclusion sur le standard : Non atteint**

**Standard 1.06 : L'institution a mis en place des mécanismes pour prévenir et/ou solutionner les conflits.**

*Appréciation globale sur le standard :*

La gestion des conflits est assurée par le Conseil de discipline. L'école dispose aussi d'un règlement intérieur qui précise la démarche à suivre pour gérer les conflits et les actes d'indisciplines.

**Conclusion sur le standard : Atteint**

## **Champ d'évaluation 2 : Offre d'études et de formation**

**Standard 2.01 : L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure qui existe dans l'institution.**

*Appréciation globale sur le standard :*

L'école offre des formations conduisant à l'obtention de la Licence. Elle prépare aussi à l'obtention des diplômes de l'école (Diplôme de Technicien, Diplôme de Technicien Supérieur,

Bachelor of Fine Arts Degrees, et Master of Fine Arts Degrees). La formation répond parfaitement à la mission de l'école et s'insère dans l'offre actuelle de formation supérieure aux niveaux national et international.

Mais les maquettes pédagogiques des formations en Licence ne sont pas aux normes du système LMD en termes de charge de travail et de flexibilité des parcours.

**Conclusion sur le standard : Non atteint**

**Standard 2.02 : L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant(e)s, d'enseignants.**

**Appréciation globale sur le standard :**

L'offre de formation en Licence de l'école est dotée d'un système de crédits. Mais l'école n'a pas encore de programmes d'échange d'étudiants et d'enseignants avec des institutions d'enseignement supérieur aux niveaux national et international pour les parcours de Licence.

**Conclusion sur le standard : Non atteint**

**Standard 2.03 : L'institution a défini les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions.**

**Appréciation globale sur le standard :**

Le Conseil scientifique et pédagogique de l'école réuni le 2 septembre 2015 a décidé de transformer le **Bachelor of Fine Arts Degrees** délivré par l'école en Licence Professionnelle. Cette décision a permis à des étudiants non titulaires du Baccalauréat issus des parcours de Diplôme de Technicien et de Diplôme de Technicien Supérieur de l'école d'accéder au diplôme de Licence. Des étudiants non titulaires de baccalauréat sont donc actuellement inscrits en Licence Professionnelle contrairement aux dispositions du décret relatif au diplôme de Licence (articles 8 à 10 du Décret 2012-1114 du 12 octobre 2012)

**Conclusion sur le standard : Non atteint**

**Standard 2.04 : L'institution organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiant(e)s et l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'institution exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiant(e)s et de ses diplômés.**

**Appréciation globale sur le standard :**

L'Ecole n'a fourni aucune donnée statistique sur son efficacité interne et externe.

**Conclusion sur le standard : Non atteint**

**Standard 2.05 : L'institution évalue périodiquement ses programmes pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).**

***Appréciation globale sur le standard :***

Les étudiants évaluent les enseignements reçus à travers un questionnaire d'évaluation du contenu et du déroulement des enseignements élaboré par l'école. Mais ce questionnaire ne couvre pas l'ensemble des critères apparaissant dans le guide d'évaluation des programmes de l'ANAQ-SUP. Par ailleurs, la Cellule interne d'assurance qualité n'a jamais réalisé l'auto-évaluation des programmes de formation.

***Conclusion sur le standard : Non atteint.***

**Champ d'évaluation 3 : Recherche**

**Standard 3.01 : Les activités actuelles de recherche de l'institution concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux.**

***Appréciation globale sur le standard :***

L'école n'a pas d'activités de recherche

***Conclusion sur le standard : Non atteint***

**Standard 3.02 : L'institution garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation.**

***Appréciation globale sur le standard :***

L'Ecole, n'ayant pas d'activité de recherche, n'a ni méthodes, ni résultats de recherche à intégrer dans la formation.

***Conclusion sur le standard : Non atteint***

**Champ d'évaluation 4. : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)**

**Standard 4.01 : Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.**

***Appréciation globale sur le standard :***



Le corps enseignant est recruté par cooptation et sur dossier après entretien. Il est constitué uniquement de prestataires de services. Il n'y a pas d'enseignants permanents et pas de procédure de promotion académique du personnel enseignant.

Les enseignants ne sont pas sous contrat formel avec l'école

**Conclusion sur le standard : Non atteint.**

**Standard 4.02: L'institution réglemente la formation continue et le perfectionnement du PER sur les plans didactique et professionnel.**

**Appréciation globale sur le standard :**

L'école n'organise pas de formation continue du personnel enseignant.

**Conclusion sur le standard : Non atteint**

**Standard 4.03 : L'institution conduit une politique durable de la relève**

**Appréciation globale sur le standard :**

La politique de l'école est le recrutement de prestataires de services. Il n'a pas encore de politique de recrutement et de promotion d'enseignants permanents.

**Conclusion sur le standard : Non atteint**

**Standard 4.04 : L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière.**

**Appréciation globale sur le standard :**

L'école n'a pas de plan de carrière pour le personnel enseignant. Par conséquent, elle n'offre pas l'accès à un service de conseil en plan de carrière.

**Conclusion sur le standard : Non atteint**

### **Champ d'évaluation 5 : Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)**

**Standard 5.01 : Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont réglementées et publiées.**

**Appréciation globale sur le standard :**

Les procédures de recrutement du personnel administratif, technique et de services se fait par cooptation et examen de CV. C'est un personnel qui n'est pas sous contrat formel avec l'école.

**Conclusion sur le standard : Non atteint**

**Standard 5.02 : L'institution garantit la formation continue et le perfectionnement du personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).**

***Appréciation globale sur le standard :***

Quelques séminaires de formation ou de renforcement des capacités du PATS ont été organisés par l'école.

***Conclusion sur le standard : Atteint***

**Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s**

**Standard 6.01 : Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'institution sont conformes aux textes et publiées.**

***Appréciation globale sur le standard :***

L'école n'a qu'une seule promotion en première année de Licence. Elle applique les textes en matière de recrutement des étudiants en première année de Licence.

***Conclusion sur le standard : Atteint***

**Standard 6.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.**

***Appréciation globale sur le standard :***

L'égalité des chances entre hommes et femmes est garantie et réalisée par l'école.

***Conclusion sur le standard : Atteint***

**Standard 6.03 L'institution observe la progression des étudiant(e)s dans leur cursus ainsi que la durée des études.**

***Appréciation globale sur le standard :***

L'école n'a fourni que des données statistiques sur les taux de réussite. Elle n'a pas de statistiques sur le taux de promotion, d'abandon, de redoublement et sur la durée des études de ses étudiants

***Conclusion sur le standard : Non atteint***

**Standard 6.04 : Les taux d'encadrement doivent permettre que les objectifs de formation de l'institution et de chacune des unités qui la composent puissent être atteints.**

***Appréciation globale sur le standard :***

Le taux d'encadrement moyen est de 1/8 pour l'effectif total des étudiants en première année de licence. Ce taux d'encadrement lui permet d'atteindre ses objectifs de formation

|                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Conclusion sur le standard : Atteint</b>                                                                                                                                         |
| <b>Standard 6.05 : L'institution veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiant(e)s, aux étudiantes et aux autres personnes intéressées</b> |
| <b>Appréciation globale sur le standard :</b><br>Le rôle d'accueil, de conseil et d'orientation des étudiants est joué par le Directeur des études et par le Service de placement.  |
| <b>Conclusion sur le standard : Atteint</b>                                                                                                                                         |
| <b>Standard 6.06: L'institution offre un service spécial approprié pour les étudiant(e)s en situation de handicap.</b>                                                              |
| <b>Appréciation globale sur le standard :</b><br>Ce service n'existe pas à l'école.                                                                                                 |
| <b>Conclusion sur le standard : Non atteint</b>                                                                                                                                     |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Champ d'évaluation 7 : Infrastructures et équipements</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Standard 7.01 : L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long termes.</b>                                                                                                                                                                                               |
| <b>Appréciation globale sur le standard :</b><br>Les locaux sont constitués d'un bâtiment de R+2. Ces locaux pédagogiques et administratifs, bien que étroits sont propres et disposent d'un bon niveau d'équipement avec un nombre suffisant de locaux pédagogiques bien équipés. Les toilettes et salles d'eau sont nombreuses et propres mais ne sont pas spécifiées par genre. |
| <b>Conclusion sur le standard : Atteint.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Standard 7.02 : Les moyens informationnels dont dispose l'institution lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité.</b>                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Appréciation globale sur le standard :</b><br>L'école dispose d'un site web et d'un réseau internet (wifi) fonctionnels qui permettent à l'institution de soutenir un enseignement de qualité.<br>Les faibles ressources documentaires sont néanmoins un handicap.                                                                                                              |
| <b>Conclusion sur le standard : Non atteint</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

**Standard 7.03 : L'institution dispose d'un système de secours visible, communiqué et compris.**

***Appréciation globale sur le standard :***

Les locaux sont pourvus d'extincteurs. La sécurité est assurée par deux vigiles et l'hygiène est à la charge deux techniciennes de surface.

L'école n'a pas d'infirmerie mais collabore avec une institution de santé pour la prise en charge des cas maladies

***Conclusion sur le standard : Atteint***

### **Champ d'évaluation 8 : Coopération**

**Standard 8.01 : L'institution noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Elle promeut la collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents.**

Les relations de coopération au niveau international avec des établissements d'enseignement supérieur américains sont bonnes. Mais ces relations sont quasi inexistantes avec les institutions d'enseignement supérieur nationales. Quelques entreprises ont noué des relations de coopération avec l'école.

***Appréciation globale sur le standard : Atteint***

### **Champ d'évaluation 9 : Information et communication**

**Standard 9.01 : Pour prendre ses décisions stratégiques relatives aux offres d'études, à la recherche, à l'engagement et à la promotion des personnels (PER, PATS), la direction de l'institution se fonde sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente.**

***Appréciation globale sur le standard :***

L'école n'a pas encore de système d'information de gestion formalisé. Il n'y a ni responsable, ni structure chargée de produire les bases de données nécessaires pour gouverner l'école.

***Conclusion sur le standard : Non atteint***

**Standard 9.02 : Tant sur le plan interne qu'externe, l'institution suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente.**

***Appréciation globale sur le standard :***

Sur le plan interne, les tableaux d'affichage sont utilisés. Et sur le plan externe la fonctionnalité du site web et de l'internet de l'établissement permet l'ouverture informationnelle de l'école.

***Conclusion sur le standard : Atteint.***

## **5. Points forts**

- L'existence d'un plan stratégique, d'un manuel de procédures qui doit être actualisé et validé et d'un règlement intérieur.
- L'existence d'une cellule interne d'assurance qualité, d'un Conseil scientifique et pédagogique fonctionnel et d'un Conseil de discipline.
- La conformité de l'offre de formation avec l'agrément provisoire reçu du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- La participation des professionnels aux activités pédagogiques.
- La certification des comptes de l'école par un cabinet d'audit indépendant.
- La disponibilité des ressources financière permettant à l'école de réaliser ses objectifs.
- La régularité de la rémunération du personnel enseignant.
- La formation continue du personnel administratif.
- L'allocation de bourses à certains étudiants.
- La subvention de la restauration des étudiants.
- Le partenariat avec le milieu socio-économique.
- La bonne qualité et le nombre suffisant des équipements pédagogiques.
- La propreté des locaux pédagogiques et administratifs.
- L'existence d'un site web et d'un réseau internet fonctionnels.
- L'existence de toilettes et d'extincteurs en nombre suffisant.

## **6. Points faibles**

- L'admission de non bacheliers dans les parcours de Licence professionnelle contrairement à la réglementation nationale en la matière.

- La non-conformité des maquettes des parcours de licence aux normes du système LMD (les enseignants n’ont pas été impliqués dans l’élaboration de ces maquettes).
- L’inexistence de jurys d’examens.
- L’inexistence de syllabus.
- Faibles qualifications de certains enseignants : 36% des enseignants intervenant dans les parcours de Licence ont la Licence comme diplôme le plus élevé.
- L’absence, dans l’organigramme et le fonctionnement de l’école, d’un organe chargé du contrôle de la gestion de la Direction.
- Il n’y a pas, dans le fonctionnement de l’école, de séparation entre les fonctions administratives et les fonctions académiques.
- Le cumul des fonctions par le Caissier qui s’occupe aussi de la scolarité des étudiants (inscriptions).
- La faible implication du Directeur des études dans la vie académique de l’école prouvée par son absence notée lors de l’évaluation externe.
- L’absence de manuel qualité.
- Les faiblesses dans la production de données statistiques sur l’efficacité interne et externe de l’école.
- Les faibles relations de partenariat avec les institutions d’enseignement supérieur au niveau national et régional.
- La précarité des personnels en termes de contrat et de couverture sociale. Il n’y a pas de contrat liant les personnels à l’école.
- L’inexistence de salle des professeurs.
- Absence d’aménagements pour faciliter l’accès aux personnes vivant avec un handicap.
- La bibliothèque est très faiblement pourvue ou ouvrages numériques et physiques/
- Les toilettes pour hommes et femmes ne sont pas spécifiées.

## **7. Appréciations générales sur l’établissement**

L’école possède des points forts notamment en matière d’équipements pédagogiques. Elle a satisfait à quelques standards du référentiel. Mais des améliorations notables sont à apporter sur le plan pédagogique et en matière de gouvernance et de ressources humaines.

## **8. Recommandations à l'Etablissement**

- Respecter la réglementation nationale en vigueur en matière d'admission des étudiants en Licence.
- Mettre les maquettes d'offres de formation aux normes du système LMD et en conformité avec les dispositions des textes législatifs et réglementaires nationaux en la matière.
- Elaborer les syllabus pour toutes les unités d'enseignement des parcours de Licence et Master.
- Mettre en place des jurys d'examens animés exclusivement par des enseignants.
- Intégrer dans l'organigramme et dans le fonctionnement de l'école un organe chargé du contrôle de la gestion de l'Ecole
- Séparer dans l'organigramme et le fonctionnement de l'école, les fonctions administratives des fonctions académiques.
- Se doter d'un manuel qualité.
- Mettre tout le personnel sous contrat et faire enregistrer ces contrats auprès des services compétents de l'Etat.
- Déclarer le personnel à l'IPRES et à la Sécurité Sociale.
- Faire un effort de recrutement d'enseignants permanents titulaires d'un doctorat et leur offrir un plan de carrière.
- Doter davantage la bibliothèque en ouvrages numériques ou physiques
- Réaliser des aménagements pour faciliter l'accès des locaux aux personnes vivant avec un handicap.

## **9. Recommandations à l'ANAQ**

Organiser une formation à l'intention des responsables de la cellule interne d'assurance qualité pour l'auto-évaluation des programmes d'études.

## **10. Proposition d'avis**

**Agrément définitif non recommandé**

## **Annexe**

### **Liste des personnes rencontrées**

#### **Direction**

Chrikh Tidiane CISSE, Directeur général

Mamadou DIALLO, Conseiller

Mamdou Sy TOUNKARA, Enseignant/Conseiller

Allahissem MIANGAR, Responsable placement

Mamadou SARR, membre de la CIAQ

Ibou Ibrahima NDONG, Responsable Stratégie développement

#### **Enseignants**

Oumar SARR

Paul Simon DIEME

Allahissem MIANGAR

#### **Etudiants**

Astou DIOP

Thierno Bassirou SOW

Lacina YAO

Fatimata CISSE

Serigne Babacar GUEYE

Edran Vinci Victor OBAME-ZE

Fatou Kine GAYE

Awa MBAYE

Liandrou TAVAREZ

Youssouf MARIAM

Fatou DIOUF



## **Personnel administratif, technique et de service**

Abdourahmane DIOUF, Caissier

Coulibaly BEFENG, Gardien

Malick SECK, Gardien

Elysabeth KAMA, Secrétaire

Béatrice SANE, Technicienne de surface

Elysabeth SANE, Technicienne de surface

Marie Louise OYE ONDO, Assistante de Direction